

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

### **Protection du forage du puits du Bois situé à Chaussy**

Par arrêté 2024-17675 du 10 avril 2024, le préfet du Val-d'Oise, à la demande et au profit du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest (SIAEP du Vexin Ouest), ouvre une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, à l'instauration des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique, à la déclaration loi sur l'eau au titre du code de l'environnement, et à l'autorisation sanitaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de la santé publique.

**Cette enquête se déroulera du lundi 6 mai 2024 au jeudi 6 juin 2024, inclus (32 jours).**

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier en mairie de Chaussy et d'Omerville et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public du bureau, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Elles pourront également transmettre leurs observations par courrier à l'intention de la commissaire enquêtrice, dans la mairie de Chaussy, qui les annexera aux registres d'enquête, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : [perimetres-protection-captage-puits-du-bois-chaussy@mail.registre-numerique.fr](mailto:perimetres-protection-captage-puits-du-bois-chaussy@mail.registre-numerique.fr)

Le dossier d'enquête dématérialisé pourra être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/perimetres-protection-captage-puits-du-bois-chaussy> et sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Chaussy dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Mme Annie POIRET est nommée commissaire enquêtrice pour conduire cette enquête, M. Jean-Luc FREYNE est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Elle se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et propositions du public, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et horaires précisés ci-après :

**Mairie de Chaussy** - 1, place Charles De Gaulle 95710 CHAUSSY

- mardi 7 mai de 9h00 à 12h00
- samedi 18 mai de 9h00 à 12h00
- jeudi 23 mai de 13h30 à 16h00
- mardi 28 mai de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 juin de 13h30 à 16h00

En complément du dossier déposé en mairies et de la rencontre avec la commissaire enquêtrice, des informations peuvent être demandées à Mme Florence Binaux Le Clech, directrice du SIAEP,

6 rue Eugène Blouin, 95240 Magny en Vexin

Tél. : 01.34.67.32.42 / Mél. : [siaep.magny95@orange.fr](mailto:siaep.magny95@orange.fr)

La commissaire enquêtrice dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par la commissaire enquêtrice seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande à la directrice départementale des territoires adjointe du Val-d'Oise ou aux mairies concernées.

Elles seront également diffusées sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Consultations-du-public>